

Définition de la Trame Verte et Bleue à l'horizon 2030 dans le projet urbain

Capitale française de la biodiversité 2016



Organisme /institution en charge de la mise en œuvre : Ville de Rennes

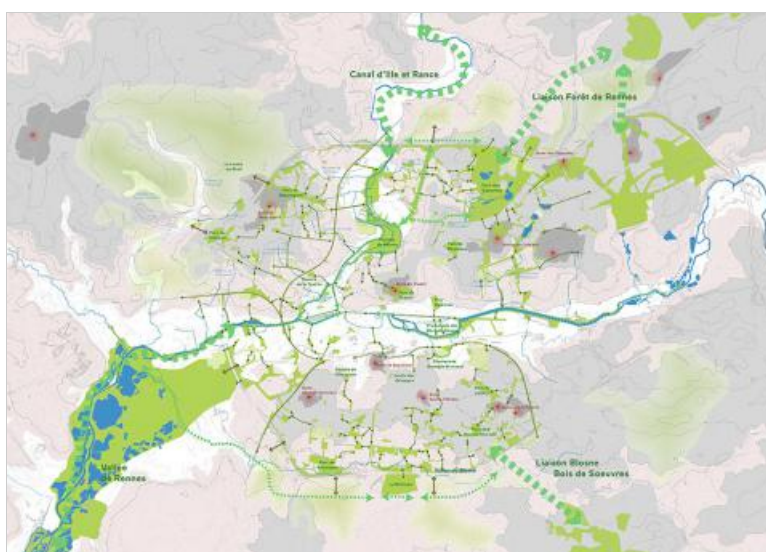
Services de la collectivité associés : Service Planification et Études Urbaines – Direction des Jardins et de la Biodiversité – Direction des Espaces Publics et des Infrastructures – Service Transition Écologique et Énergétique – Bureau des Temps...

Budget : Réflexion conduite en régie, mais appui partiel sur des prestations externalisées (étude de géomorphologie, simulation de l'îlot de chaleur urbain...)

Partenaires techniques : Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (AUDIAR) – Laboratoire Costel de l'Université de Rennes 2

Date de début du projet : Élaboration du projet urbain depuis début 2015

Date de fin : Traduction réglementaire dans le PLU en vue d'une approbation fin 2018



OBJECTIFS

Dans un contexte de croissance démographique soutenue, la ville de Rennes doit poursuivre le renouvellement de la ville sur elle-même pour accueillir au minimum 1 500 logements par an, sans consommer d'espaces naturels ou agricoles. Cette densification doit s'accompagner d'une préservation et

d'un renforcement de la trame verte et bleue, avec différents objectifs :

- développer la biodiversité : les espaces de nature sont très présents aujourd'hui, avec des tailles et des caractéristiques variables - grands espaces naturels, mais aussi boisements, jardins, cœurs d'îlots privés, mails plantés... Inégalement répartis et parfois morcelés, ces espaces doivent être mis en réseau pour développer des couloirs et refuges, et devenir plus fonctionnels du point de vue de la biodiversité ;
- contribuer à l'adaptation au changement climatique : l'îlot de chaleur urbain atteint jusqu'à 6°C (écart de température entre le centre-ville de Rennes et de la périphérie pendant l'été, de nuit). La trame verte et bleue permet de ménager des espaces de rafraîchissement, et donc d'améliorer le confort et la qualité de vie, notamment dans un contexte de vieillissement de la population. Elle participe aussi à la limitation de l'imperméabilisation des sols, favorisant les enjeux de qualité de lutte contre les inondations et de qualité de l'eau ;
- répondre à la demande sociale en termes d'usage : espaces de convivialité, liaisons douces, animation au bord de l'eau.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Dans le prolongement du diagnostic « Nature en ville » réalisé par l'AUDIAR, l'identification précise de la trame verte et bleue à l'horizon 2030 est en cours de finalisation par les services. Il s'agit de cartographier de manière précise et hiérarchisée :

- les espaces actuels constitutifs de la trame, et ceux en projet (dans le cadre d'opérations d'aménagement ou dans le diffus) ;
- Les sites stratégiques d'intervention à prévoir pour compléter les liaisons entre ces espaces.

Cette trame future comprend plusieurs niveaux :

- celui de la trame structurante, qui insère Rennes dans le grand territoire métropolitain. Elle est constituée essentiellement par les Vallées de l'Ille et de la Vilaine, avec en particulier la diagonale verte Forêt de Rennes / Prairies de Rennes / Vallée de Rennes, avec l'enjeu principal des usages en termes de cheminements ;
- celui de l'armature verte à l'échelle de la ville, avec notamment un enjeu de liaisons entre quartiers ;
- celui de la trame de proximité, qui comprend des espaces situés dans les quartiers avec une diversité d'usages et de caractéristiques écologiques.

Ces travaux s'appuient notamment sur l'approche temporelle, avec l'objectif de permettre à la majorité des Rennais de disposer d'un espace de nature à proximité directe de leur domicile (moins de 5 min à pieds).

Ils sont complétés, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, par la mise en œuvre d'un partenariat avec le laboratoire Costel pour vérifier l'impact de la trame verte et bleue sur l'îlot de chaleur urbain. Cette démarche nécessite dans un premier temps de préciser et d'actualiser la modélisation de l'état actuel (pendant l'été 2016), avant de procéder à une simulation de l'îlot de chaleur urbain à l'horizon 2030 au regard de l'état futur.

Dans le cadre de la traduction réglementaire du projet urbain dans le PLU, différents outils pourront être mis en place. Par exemple, outre la poursuite de la mise en œuvre de solutions alternatives pour l'assainissement des eaux pluviales, des mesures compensatoires pourraient être enrichies par la définition de coefficients de biotopes : obligation de maintien ou de création de surfaces non imperméabilisées sur une unité foncière, qui peut être mise en œuvre aussi bien par des aménagements en pleine terre qu'en toiture ou en façade... contribuant ainsi au développement de la nature en ville et à l'adaptation au changement climatique.

RESULTATS

Les résultats attendus sont notamment :

- la restauration et l'optimisation des connexions et fonctionnalités écologiques : une plus grande perméabilité de la ville-centre, mieux reliée aux espaces de nature du grand territoire, ainsi que la mise en réseau des divers espaces de nature, favorisera le déplacement de la faune et la diversité de la flore ;
- le renforcement des liaisons douces : la trame verte pourra offrir des liaisons qui compléteront le plan vélo et le plan piéton ;
- le développement des usages récréatifs et des appropriations favorables au renforcement du lien homme-nature (jardins partagés, agriculture urbaine...) ;
- l'adaptation des morphologies urbaines à l'enjeu des continuités écologiques (dont l'insertion d'un coefficient de biotope dans les règles de constructibilité).

Coordonnées

Rennes

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Pour en savoir plus

Contact

Laurence ROUX, assistance Maîtrise d'ouvrage/Conducteur, Direction des jardins et de la biodiversité,
Service Maîtrise d'ouvrage Jardins et Biodiversité, Ville de Rennes

l.roux@ville-rennes.fr

02 23 62 19 65